

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerische Heraldische Gesellschaft   |
| <b>Band:</b>        | 73 (1959)   |
| <b>Heft:</b>        | 2-3   |
| <b>Artikel:</b>     | La pierre tombale de Claudine Bullioud, femme de Jean Le Mort, à Sainte-Croix de Lyon, 1571         |
| <b>Autor:</b>       | Tricou, Jean  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-746312">https://doi.org/10.5169/seals-746312</a>             |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Elle rend compte également du sens ambigu que prend, à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le léopard du blason. Cette ambiguïté recouvrira une ambivalence. Mais maint héraudiste s'était en vain, jusqu'ici, appliqué à élucider le mystère. Et nous-même, qui en avions proposé, dans le numéro d'*Archivum Heraldicum* déjà cité, un commencement d'explication, reconnaissions que celle-ci serait incomplète si l'on n'y ajoutait l'influence du cycle Lancelot-Graal.

(A suivre.)

## La pierre tombale de Claudine Bullioud, femme de Jean Le Mort, à Sainte-Croix de Lyon, 1571

par JEAN TRICOU

A Lyon, au n° 25 de la rue des Capucins, sur l'un des murs intérieurs du deuxième étage, se trouvent plaqués et séparés en deux parties, les fragments inférieurs d'une pierre tombale. On lit: « ... (d)uc de Gene(v)oys et (de) Nemours, (l)aquelle, (a)près avoir (ac)omply (son) debvoir (de) bonne (c)atholique, (re)ndit son (a)me à Dieu le (me)rcredy (X)VII<sup>e</sup> d'Octo(bre) 1571. Requiesc(at) (in) pace. » (Fig. 5.)

Il s'agit donc d'une dame, dont le nom ainsi que celui de son mari manquent et dont le décès est du 7, 17 ou 27 octobre 1571. Cela rendrait malaisée l'identification de cette inscription, si elle ne portait pas aussi les armes des deux personnages, placées suivant les bonnes règles héraudiques, celles du mari à gauche (*dextre*) et celles de la femme à droite (*senestre*).

Les armes du mari sont en partie effacées. On distingue cependant *un pal chargé d'une croisette pattée* et *un chef* dont les meubles ont disparu. Nous verrons d'ailleurs plus loin qu'on ne les connaît pas encore. Elles ne peuvent donc servir à l'identification. Au contraire, celles de la femme sont très nettes: *un tranché et six besans*. Ce blason est celui bien connu des Bullioud, Lyonnais: *tranché d'argent et d'azur à trois tourteaux et trois besans mis en orle de l'un en l'autre* et ils sont, en France tout au moins, les seuls à l'avoir porté.

Comme d'autre part l'inscription fait mention du duc de Genevois et de Nemours, il était facile de trouver une Bullioud décédée en octobre 1571 et ayant, soit par elle soit par son mari, des rapports avec ce personnage et de vérifier sa sépulture dans l'une des églises de la ville.

Et c'est ainsi que nous pouvons affirmer que la pierre a été gravée à la mémoire de Claudine Bullioud, fille de M<sup>e</sup> Pierre Bullioud, procureur du roi en la sénéchaussée et Présidial de Lyon, et d'Emeraulde ou Arnaulde de la Porte, sa seconde femme. Elle avait épousé le 19 août 1565, devant Etienne Le Mignon, notaire à Lyon, Jehan Le Mort.

Il était fils de François Le Mort et petit-fils de Michel Le Mort qui furent tous deux juges des terres de Louise de Savoie mère de François I. Il était alors pourvu depuis octobre 1563

et li tierz chastes. Li uns des trois passera son pere autant come li lyons passe le liepart de pooir et de harde-mant. » (Edit. Alb. Pauphilet, Paris, Champion, 1949, p. 77.)

Enfin, même ouvrage, p. 137, cette autre prophétie adressée à Lancelot et concernant Galaad, son fils: « ... il venait au jeune chevalier qui de toi est descenduz, car tu l'engendras en la fille le Roi Pescheor, et einsi descendait il de toi; si le muoit en figure de lyon. »

Il est évident qu'une étude systématique devrait préciser chronologiquement le symbolisme qui nous intéresse à travers les nombreux romans du cycle. Mais comme l'écrivit M. Zumthor: « L'ensemble des prophéties (de Merlin) se situe dans la tradition constituée par Geoffrey de Monmouth. » (Colloque international: les romans du Graal, p. 154.) Pour un héraudiste, l'approximation dont nous sommes partis est donc largement suffisante.

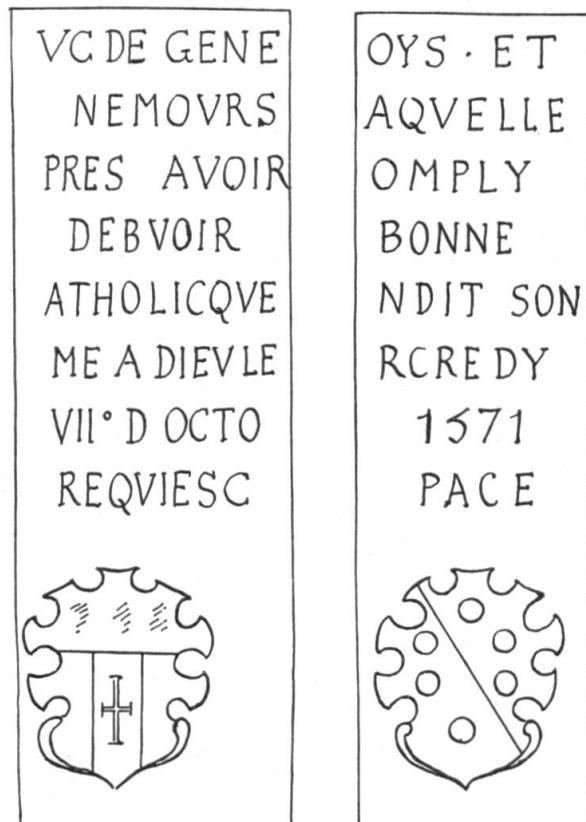


Fig. 5. Pierre tombale Le Mort-Bullioud, 1571.

de l'état de capitaine de la Ville et Château de Beaujeu<sup>1)</sup>, et depuis le 25 novembre 1564 de celui de secrétaire ordinaire de la Reine Mère<sup>2)</sup>. Il y ajoutait le titre de secrétaire ordinaire de Messire Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, gouverneur et lieutenant général pour le roi au Gouvernement du Lyonnais.

Le contrat se signe chez Pierre Bullioud qui donne notamment à sa fille une propriété à Irigny, territoire des Rivoyres ou des Molles. Le même jour celui-ci mariait une sœur ainée de Claudine, Bonne, née de son premier mariage avec Bonne Prunier, à Antoine de Masso, docteur en droit, avocat en la sénéchaussée et présidial de Lyon<sup>3)</sup>.

Le ménage Le Mort, en raison des fonctions de secrétaire du Gouverneur que remplissait le mari, habitait le quartier du Palais, et c'est à Sainte-Croix que l'on baptise trois de leurs enfants les 28 janvier 1568, 16 mars 1569 et 17 mai 1571<sup>4)</sup>.

Cinq mois après cette dernière naissance, Claudine Bullioud mourait le mercredi 17 (le X était sur la partie détruite de l'inscription) octobre 1571, et on l'enterrait à Sainte-Croix le surlendemain, vendredi 19, à dix heures du matin. L'office était célébré par le grand chœur. M<sup>e</sup> Amyot, l'un des deux custodes de cette église, porta l'étole et dit la grand-messe<sup>5)</sup>. On l'inhuma dans la chapelle familiale des Paterin, à droite en entrant du côté de Saint-Etienne. Elle avait été fondée en 1400 par Jean Paterin et agrandie en 1475 par Laurent Paterin<sup>6)</sup>. Claudine Bullioud était, par son père, l'arrière-petite-fille de ce dernier. Pendant les jours suivants les offices pour le repos de son âme se succédèrent à Sainte-Croix: le 20, grand-messe de Notre-Dame, le dimanche 21, vigiles des morts, le 22 grand-messe et « exaudis » en présence de la famille et d'une belle assistance<sup>5)</sup>.

Le rappel des « devoirs de bonne catholique » de la défunte était en 1571 une profession de foi contre la réforme.

Un peu plus de deux siècles plus tard, les entrepreneurs et architectes au service des spéculateurs de la Révolution, démolissaient Sainte-Croix et dispersaient les sépultures et les pierres tombales de la vieille église, et c'est ainsi que deux fragments de l'inscription de Claudine Bullioud ont traversé la Saône pour être prosaïquement utilisés dans la construction de l'immeuble 25 rue des Capucins. Il est vrai que cela les a sauvés.

Jean Le Mort avait été pourvu le 6 février 1570 par Renée de France, duchesse douairière de Ferrare, de l'état de son secrétaire ordinaire avec les priviléges accordés par déclaration de S.M. à Angers le 11 janvier précédent<sup>7)</sup>. Le 16 avril 1571 il avait acquis devant Dorlin, notaire à Lyon, de Méraude de Gondi, veuve d'Albert de Rousselet, la terre de la Part-Dieu<sup>8)</sup>). Mais celle-ci fut mise en décret et il fut obligé de la racheter en août 1574<sup>9)</sup>. Plus tard en 1577, il lui fallut s'opposer à la saisie opérée contre lui par commission du Président de la sénéchaussée de Lyon du 10 mars à cause des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts vendus et possédés par des roturiers, ce qui était son cas. Il mit en avant tous les priviléges que lui conféraient ces différents titres et sa qualité de citoyen et marchand de Lyon<sup>10)</sup>.

Par contrat Dorlin du 5 mars 1575, il épousa en secondes noces Françoise, fille de feu Antoine Pasquin, citoyen florentin établi à Lyon, et de Jeanne Morel. Il ajoute alors à ses titres celui de maître des comptes de Genevois<sup>11)</sup>. Pendant la Ligue, nous le voyons le 26 juillet 1589 dresser la recette de l'emprunt fait par Nemours des marchands étrangers fréquentant les foires de Lyon<sup>12)</sup>.

Dès 1586, il possède une maison rue Saint-Jean à l'angle de la Baleine<sup>13)</sup>. Il en tenait une autre, du chef de sa seconde femme, vers le Pont du Rhône, à l'angle de la rue de la Barre et du quai. Durant la Ligue elle est louée au Consulat pour y loger les Suisses (2 juillet 1591)<sup>14)</sup>. Elle passa ensuite par décret à Philibert Le Mort (28 novembre 1600)<sup>15)</sup>.

Il teste à Lyon (Margat notaire) le 2 mars 1591 nommant ses trois enfants nés de son second mariage: Françoise, Jean et Henri. Il leur fait la curieuse défense de ne porter aucun drap de soie avant l'âge de 25 ans,

<sup>1)</sup> Il l'était encore en 1578-82 (G. GUIGUE, *Inventaire des Archives du Rhône*, E. supplément, I, 76).

<sup>2)</sup> Archives Hôtel-Dieu de Lyon, B. 208.

<sup>3)</sup> Archives du Rhône, sénéchaussée, insinuations, 1566-1568, B, f<sup>os</sup> 13 v<sup>s</sup> et s. — MOREL DE VOLEINE. *Familles lyonnaises*, Revue du Lyonnais, 1876, II, 304.

<sup>4)</sup> Archives de la Ville de Lyon, registres paroissiaux de Sainte-Croix, 384, n<sup>os</sup> 1774, 2223, 2524.

<sup>5)</sup> Archives du Rhône, Sainte-Croix, 10 G 3626, f<sup>o</sup> 37 v<sup>s</sup>. Dans ce texte Le Mort est prénommé François au lieu de Jean.

<sup>6)</sup> A. SACHET, *Le Pardon de la Saint-Jean*, I, 51-52. On trouvera dans cet excellent travail d'autres pierres tombales provenant de Sainte-Croix.

<sup>7)</sup> Archives Hôtel-Dieu, B. 208.

<sup>8)</sup> Archives Hôtel-Dieu, B. 212. — Archives Rhône, Familles E. 2261, p. 6, du 26 août 1583.

<sup>9)</sup> Archives Hôtel-Dieu, B. 211.

<sup>10)</sup> Archives Hôtel-Dieu, B. 208.

<sup>11)</sup> Archives Rhône, Familles, E. 2252, p. 2. — Notaires, Margat, 3 E. 6274 (1586).

<sup>12)</sup> B. N. MSS. français, 3642, f<sup>o</sup> 31 (aimable communication de M. Henri Hours).

<sup>13)</sup> Musée Gadagne, Fonds Pointet, 7183, 7193.

<sup>14)</sup> Archives de la Ville, BB 128, f<sup>o</sup> 154 v<sup>s</sup>.

<sup>15)</sup> Musée Gadagne, Fonds Pointet, 5348, 5351, 5354, 5355.

en exceptant cependant Françoise « si bon lui semble ». Il nomme également Marguerite et Anne Le Mort, ses deux sœurs, la seconde décédée, et Madeleine Pasquin sa belle-sœur<sup>1)</sup>. Trois jours après, le 4 mars, on l'enterrait au couvent des Jacobins de Confort où il avait élu sépulture<sup>2)</sup>.

A la suite des décès successifs de Jean, Henry et Françoise Le Mort, la Part-Dieu passa à Françoise Pasquin leur mère qui épousa en secondes noces noble François du Plantier, un Dauphinois, et à Julie du Plantier sa fille, leur sœur utérine. Le 28 septembre 1620 (Ramadier, notaire à Lyon) toutes deux vendaient la terre à Amable de la Pelonce, marchand bourgeois de Lyon<sup>3)</sup>. De la Pelonce elle passa aux Dumas puis par héritage aux Berthon, aux Mazenod et enfin aux Servien<sup>4)</sup>.

Philibert Le Mort, son frère, est en 1565 trésorier-argentier et receveur général des finances de Mgr. le duc de Nemours, et en 1591 « contrôleur général des maisons de Madame et de nos seigneurs la duchesse et duc de Genevois et de Nemours et Marquis de St-Sorlin ». Cela lui vaut le secrétariat du Conseil d'Etat à Lyon (1590)<sup>5)</sup>, la recette des parties casuelles du Gouvernement de Lyon (24 septembre 1593) et celle des deniers provenant de la composition des offices vacants du Gouvernement, et des droits de demi pour cent sur l'or et l'argent sortant du royaume (31 janvier 1594). Mais, en revanche, il lui fallut dès le 29 mars suivant, et après la réduction de la ville à Henri IV, s'exiler à Chasselay où il était encore le 26 avril<sup>6)</sup>. Il avait épousé par contrat, Faure, notaire à Lyon, du 5 février 1591, Jeanne de Musino, veuve d'Imbert Gravier. Le mariage eut lieu à Sainte-Croix<sup>7)</sup>. Mais ce devaient être de secondes noces car Paradin dans ses *Mémoires* note à Beaujeu et à la date du 23 août 1573 : « Messieurs Les Morts frères vindrent ouyr messe céans et amenèrent ma demoyselle la Javelotte, femme du plus jeune des frères. »

Le même auteur nous apprend que M<sup>e</sup> Turrin, notaire à Beaujeu, était leur beau-frère et que leur mère mourut dans cette même ville le 23 avril 1573<sup>8)</sup>.

Peut-être étaient-ils fils de Guillaume Mort ou Le Mort, notaire à Villefranche, propriétaire en 1551 au Puits du Sel à Saint-Paul, et près de l'église Saint-Michel, à Lyon, et de Françoise Noyant, tous deux décédés avant 1573<sup>9)</sup>.

On trouve à la même époque un autre Guillaume Le Mort, greffier en l'élection de Beaujolais, receveur de Belleville et bourgeois de Villefranche, propriétaire à Lyon, rue de Bourgneuf, qui mourut avant le 19 juillet 1557, laissant de Marguerite Bonnet, qui lui survécut :

1<sup>o</sup> Guillaume, greffier en l'Election de Beaujolais (1557);

2<sup>o</sup> Marguerite, mariée à André de Vingles, sgr. de Rilly en Bourgogne (1557);

3<sup>o</sup> Françoise, mariée à Mathieu de Comin (1557);

4<sup>o</sup> François;

5<sup>o</sup> Claude, mort jeune avant 1557;

6<sup>o</sup> Philibert, alors âgé de 14 ans<sup>10)</sup>.

Aucun recueil d'armoiries ne donne, à notre connaissance, celles de cette famille beaujolaise. Nous avons vu que l'écu qui figure sur la pierre tombale montre *un pal chargé d'une croisette pattée et un chef chargé de trois....*

Or une lettre adressée de Saint-Genis le 17 avril 1590 par Saint-Sorlin au Consulat est scellée d'un cachet minuscule, ce qui a empêché Desvernay de le décrire exactement, portant : *d... au pal chargé d'une croisette d... au chef d... chargé de trois roses d...*<sup>11)</sup>. Grâce à notre inscription, ce blason, demeuré jusqu'alors énigmatique, peut être identifié comme étant celui de Jean ou de Philibert Le Mort. Car l'un et l'autre ont servi les deux frères Nemours et Saint-Sorlin et souvent contresigné leurs ordres<sup>12)</sup>. C'est donc le cachet de l'un d'eux et plus probablement du second qui scelle exceptionnellement en 1590 la lettre de Saint-Sorlin au Consulat lyonnais.

Ainsi, grâce à l'héraldique, dont les historiens et les archéologues font en général si peu de cas, nous pouvons mettre des noms sur une inscription qui n'en portait plus.

<sup>1)</sup> Archives Rhône, sénéchaussée, insinuations, vol. C, f° 151. — Archives Hôtel-Dieu, B 212.

<sup>2)</sup> CORMIER, *L'ancien couvent des Dominicains*, 1900, II, p. 104, 120.

<sup>3)</sup> Archives Hôtel-Dieu, B 208, 210, 212.

<sup>4)</sup> J. TRICOU, *Médailles lyonnaises*, en préparation, articles Berthon et Mazenod.

<sup>5)</sup> HENRI HOURS, *Le Conseil d'Etat à Lyon pendant la Ligue*, Revue Historique de Droit, 1952, p. 917.

<sup>6)</sup> Archives du Rhône, Bureau des Finances, C. 529, f° 122 v<sup>o</sup>; C. 530, f° 17 v<sup>o</sup>. — Archives de la Ville BB 131, f° 72 v<sup>o</sup>, 102 v<sup>o</sup>. — HENRI HOURS, *Le retour de Lyon sous l'autorité royale à la fin des guerres de religion*, thèse dactyl. de l'Ecole des Chartes, 1951, p. 101, 331.

<sup>7)</sup> Archives Rhône, sénéchaussée, insinuations, vol. C, f° 56 v<sup>o</sup>. — Notaires, Margat, 3 E 620, du 14 mars 1592.

<sup>8)</sup> PARADIN, *Mémoires*, éd. Longin, 1903, 27, 47, 48, 71, 82.

<sup>9)</sup> Musée Gadagne. Fonds Pointet, 5408, 5410, 9299. — Le même, 9202, cite un Jacques Le More, propriétaire rue Pierre-Scize en 1571.

<sup>10)</sup> Archives Rhône, sénéchaussée, insinuations (greffe de la ville) Reg. 20 (ex FF 21) f° 275 v<sup>o</sup> — 283, des 19 juillet au 8 novembre 1557. Les notes d'Avaize relevées par FRÉCON (Arch. Rhône, série bleue) confondent Philibert Le Mort, fils de Guillaume et de Marguerite Bonnet, avec un homonyme frère de Jean, et lui donnent pour femme Anne Raisonner.

<sup>11)</sup> Bibl. de Lyon, MSS. fonds Coste 482.

<sup>12)</sup> Cf. par exemple LONGIN, *Registres consulaires de la ville de Villefranche*, II, 1910, 73, 552, 563, 565, 607.